

11 Novembre 2025

Précisions des modifications proposées aux Statuts, aux Procédures financières et au Règlement financier du CTIF

Chers membres du CTIF,

Dans le cadre de la révision périodique de l'ensemble des Statuts et règlements internes du CTIF, le Comité Exécutif a récemment examiné les textes relatifs à la gestion financière du CTIF.

En prévision de l'Assemblée extraordinaire des Délégués, qui se tiendra en ligne, nous souhaitons vous présenter et clarifier brièvement les principales modifications issues de cette révision stratégique.

Les changements les plus significatifs sont les suivants :

- La définition des membres a été précisée. L'adhésion comprend désormais les fédérations, associations, entreprises et organisations non gouvernementales (ONG).
- Les procédures financières ont été simplifiées et mieux définies.
- Des précisions ont été apportées au processus d'exclusion et de suspension des membres, y compris l'impossibilité de participer aux événements du CTIF.
- Les règles d'acceptation et d'exclusion s'appliquent désormais également aux comités nationaux, commissions et groupes de travail.
- Ces procédures visent à garantir l'intégrité du CTIF et à assurer l'application cohérente des normes au sein de l'organisation.
- Le règlement financier a été actualisé afin d'être aligné sur les nouveaux statuts.
- Une augmentation des cotisations a été proposée pour refléter l'inflation et ajuster les dépenses, les montants n'ayant pas été modifiés depuis plus de 15 ans.
- Une nouvelle structure tarifaire sera mise en place pour différencier les ONG des autres membres associés.
- Le processus de gestion des retards de paiement est clairement défini, avec des échéances précises pour les rappels et les mesures à entreprendre.
- Les langues officielles de travail du CTIF, applicables aux réunions et aux documents, ont été formellement définies.
- L'exercice financier a été précisé, y compris ses implications pratiques pour la planification et la présentation des rapports financiers.

Nous invitons les Comités nationaux à examiner les modifications proposées. Si vous avez des suggestions, observations ou propositions d'amendements supplémentaires, veuillez les envoyer à contact@ctif.org avant le **dimanche 30 novembre 2025**.

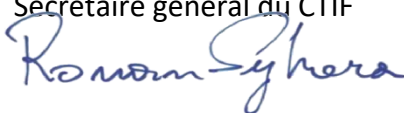
Afin de garantir la clarté et l'efficacité du processus d'examen, merci d'inclure dans votre réponse :

- une référence claire à la section concernée (par ex. : Statuts, Procédures financières, etc.) ;
- le texte exact de la modification proposée ;
- et une brève justification de votre proposition.

Nous vous remercions pour votre engagement continu et votre soutien dans le renforcement du cadre stratégique et opérationnel du CTIF.

Avec nos salutations les plus cordiales.

Roman Sykora
Secrétaire général du CTIF



Milan Dubravac
Président du CTIF

